



Flash Info

Janvier 2017

N°01



« J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur
mais la capacité de la vaincre. » Nelson Mandela

Abergement
la Ronce

***Jean-Louis Bouchard et le Conseil Municipal
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année***

Manifestations à venir

- **Samedi 11 février 2017 : SOIRÉE DANSANTE** Football Club Abergement-la-Ronce – JURA STAD'FOOT salle des fêtes Abergement-la-Ronce
- **Samedi 18 mars 2017 : CONCERT au profit de Rétina** – Église Abergement-la Ronce
- **Dimanche 21 mai 2017 : PUCES ACCA** sur le parking de la mairie et place Joseph Gaudillier
- **Samedi 27 mai 2017 en soirée : GALA DANSE « GIRLS-ETHNIK'CHYK »** salle des fêtes Abergement-la-Ronce
- **Dimanche 25 juin 2017 : PUCES d'A TOUT COEUR** chorale du Foyer Rural sur le parking de la Mairie et place Joseph Gaudillier
- **Samedi 1 et dimanche 2 juillet 2017 : FÊTE PATRONALE** - Fête foraine, défilé aux lampions, feux d'artifice, bal gratuit.
- **Jeudi 13 juillet 2017 : Fête Nationale**, bal populaire en soirée, GRATUIT, salle des fêtes d'Abergement la Ronce
- **Samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017 : EXPOSITION ORNITHOLOGIQUE** - Club Ornithologique de Bourgogne Franche-Comté – salle des fêtes d'Abergement la Ronce
- **Jeudi 16 novembre 2017 : SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU** Foyer Rural, salle des fêtes d'Abergement la Ronce
- **Samedi 25 novembre 2017 : REPAS DES AINÉS**
- **Dimanche 10 décembre 2017 : EXPO ARTISANALE/MARCHÉ DE NOËL** Foyer Rural, salle des fêtes d'Abergement-la-ronce
- **Samedi 16 décembre 2017 : LOTO** Football Club Abergement-la-Ronce – JURA STAD'FOOT, salle des fêtes d'Abergement la Ronce

Sous réserve de modification par les associations

Voisins Vigilants



REDUISEZ DE 40% LE RISQUE DE CAMBRIOLAGE

Le ministère de l'intérieur constate dans les quartiers Voisins Vigilants une baisse de cambriolages de -40% par an.

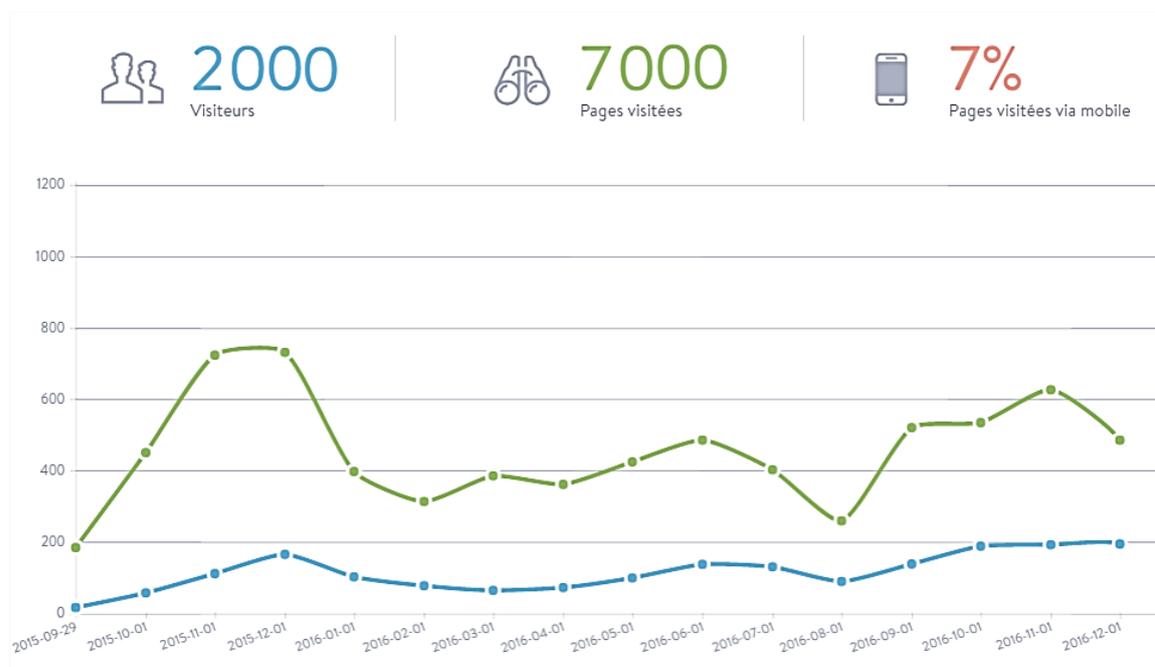
Il s'agit d'une démarche partenariale entre habitants, mairie et gendarmerie qui a pour objectifs de limiter les cambriolages, agression et d'améliorer la prévention de proximité notamment. La mairie peut aussi alerter la population sur d'éventuels aléas climatiques. La commune a été sectorisée en deux quartiers avec un référent respectif. À l'est, (direction Tavaux-Damparis) : Claude Massé 06 11 77 45 90 et à l'ouest (direction Aumur-Samerey) : Eric Boucher 06 31 16 60 61.

À l'intérieur de ces deux zones, le but est de former un maillage de personnes volontaires afin d'assurer une vigilance passive dans le respect de la vie privée des concitoyens sur des déplacements ou des comportements suspects. Le rôle du référent est de faire le lien entre les voisins vigilants qui ne doivent pas se substituer à l'action de la gendarmerie, et la mairie. Un système d'alerte est mis à leur disposition via la plate-forme voisinsvigilants.org ou en envoyant un SMS à la mairie.

Les alertes sont transmises à la gendarmerie et aux communautés de voisins vigilants.

Voici quelques chiffres concernant la mise en place du dispositif Voisins Vigilants, depuis sa mise en œuvre en Octobre 2016 : 33 foyers inscrits ; 10 alertes émises ; 60 publications sur la gazette.

www.ville-abergement-la-ronce.fr



Graphique du nombre de visiteurs et de pages consultées par mois.

Retour sur l'utilisation du site Internet de la commune :

Depuis la mise en ligne du site internet de la commune en octobre 2015, on dénombre 2000 visiteurs pour 7000 pages consultées et 18 foyers abonnés aux bulletins et flash municipaux en ligne.

Pour toutes les informations concernant la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site.

Mise en sécurité

Les travaux de requalification de la rue de Damparis ont pour but de :

- sécuriser la rue et les points d'arrêt des bus ;
- mettre en place des aménagements de sécurité ;
- réduire la largeur de la voirie ;
- aménager les trottoirs afin qu'ils soient conformes aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) ;
- réalisation du parking rue de Damparis et implantation du passage de l'Eurovéloroute afin de sécuriser les usagers de la voie ;
- ré-aménager le carrefour avec la rue du Centre.



Plateaux rue de Damparis, mise en sécurité



Eurovéloroute sécurisée



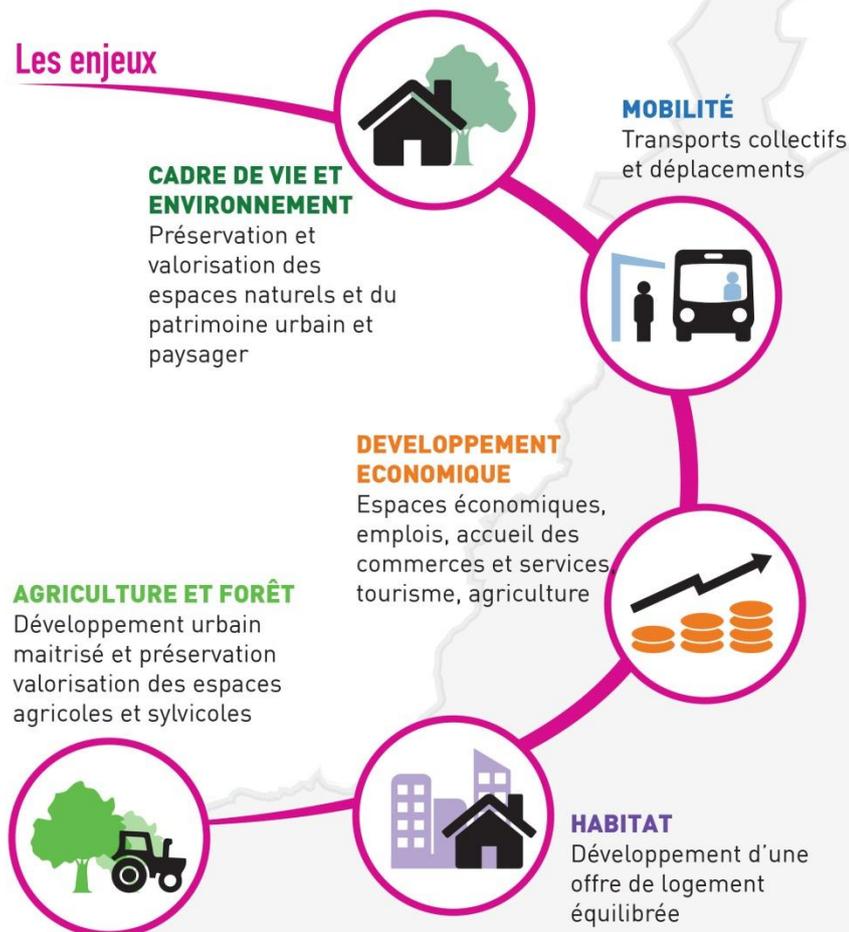
Rond-point rue du Centre et rue de Damparis après les travaux

Décryptage : le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté d'agglomération du Grand Dole est compétente en matière de planification urbaine. A ce titre, elle a engagé en décembre 2015 l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** qui, d'ici fin 2019, viendra se substituer aux documents d'urbanisme des communes. Le PLUi permet d'élaborer un document d'urbanisme commun afin de donner des règles unifiées pour assurer une cohérence de traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Le contenu

Les enjeux



LE RAPPORT DE PRESENTATION
En ligne sur le site internet du Grand Dole - www.grand-dole.fr
Diagnostic - Evaluation des incidences du projet sur l'environnement

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)
C'est le projet politique partagé de développement du territoire. Il détermine les axes de développement et les objectifs retenus.

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont des outils permettant de préciser les orientations sur des secteurs à enjeux particuliers (centre-ville, entrée de ville, site d'urbanisation future...).

Le règlement structuré en 3 chapitres qui répondent chacun à une question :
l'affectation des zones et la destination des constructions : **où puis-je construire ?**
les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : **comment prendre en compte mon environnement urbain ?**
les équipements et les réseaux : **comment je m'y raccorde ?**

Calendrier



Comment participer ?

Le Grand Dole a fait le choix d'ouvrir le plus largement possible à la concertation le processus d'élaboration du PLUi. Des registres sont d'ores et déjà installés à la mairie pour que vous puissiez donner votre avis. Des réunions publiques seront organisés en 2017 et au cours de la phase réglementaire d'enquête publique en 2019. Vous trouverez des éléments d'information sur le site du Grand Dole : www.grand-dole.fr, rubrique « aménagement du territoire ».

Vous pouvez transmettre vos avis et propositions par mail à : concertation.plui@grand-dole.fr

SICTOM Information concernant le tri

Il est impératif de coller les autocollants sur les bacs respectifs en lieu et place des anciens.

▪ Limitons la masse des déchets, dont les plus lourds : compostage, si possible, des déchets végétaux, transport des cartons en déchèterie, le verre et le papier dans les containers de la commune situés sur le parking derrière la mairie.

▪ Trions bien grâce à une évolution technique du SYDOM : le tri à la maison est désormais simplifié pour les emballages. Ils vont tous (sauf le verre) dans le bac à couvercle bleu ou jaune. Suivons les consignes données sur les notices jointes à ce flash.



**Nouvelles facilités de tri :
Voir les
feuilles joints**

Le compostage

Composter en tas ou composter en composteur, dans tous les cas, pour un bon processus de dégradation et l'obtention d'un bon compost, il faut respecter certaines règles !

Pour bien composter, il ne faut pas mettre que des déchets trop humides qui vont se tasser et dégager une mauvaise odeur et des moucheron. Il faut ajouter des déchets secs. Les bonnes proportions : 2/3 de déchets humides (déchets de cuisine : fruits, légumes, épluchures,...) et 1/3 de déchets secs à mélanger (broyat de bois, herbe séchée, feuilles mortes...)

Vente de composteurs bois ou plastique en Mairie :

5 euros l'acquisition du premier,
15 euros l'acquisition du second.

Pour information, l'École d'Abergement-la-Ronce participe depuis 2011 à la « mise en développement durable (E3D)».

Les enfants fréquentant le restaurant scolaire apportent tous les jours les déchets dans le composteur situé derrière l'école. Le compost ainsi réalisé alimente le jardin de l'école.



Carte nationale d'identité

Petit rappel concernant les démarches à effectuer afin d'éviter les mauvaises surprises et les énervements avant tout départ, en sorties scolaires, en vacances ou lors des examens :

Vérifiez bien la date limite de validité du document. Il faut environ un mois pour obtenir le document à partir du dépôt du dossier complet en mairie.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre en mairie avec les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement.

Pour tout renseignement, appeler la mairie au 03 84 71 40 19 ou connectez-vous sur le site de la commune : onglet à votre service, démarches administratives.

La validité de votre Carte Nationale d'Identité est fonction de sa date de délivrance. Pour la déterminer, n'hésitez pas à vous renseigner au secrétariat de mairie au 03 84 71 40 19.

Ou connectez-vous sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358



Autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

Rétablissement de l'autorisation de sortie du territoire pour tous les mineurs

Au regard du contexte actuel, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Ainsi, à compter du 15 janvier 2017, un mineur non-accompagné de ses parents (ou d'une personne détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation. L'autorisation de sortie du territoire prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service-public.fr, ou venir le retirer en mairie ; (imprimé Cerfa N°15646*01).

L'enfant qui voyagera à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents devra présenter les 3 documents suivants :

- La pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Le formulaire **rempli et signé** par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire



L'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale sera rétablie **à partir du 15 janvier 2017**

QU'EST-CE QUE L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) ?

Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n°15646*01), à remplir puis imprimer.

Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que :

- **SA PIÈCE D'IDENTITÉ**
carte d'identité ou passeport
- **LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT** signataire du formulaire

Vous n'avez pas à **fournir ces documents à qui que ce soit avant** ; votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières.

L'imprimé CERFA est le **seul document valable** ; il devra être original (pas de photocopie). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.

Elections

Dates des élections politiques

Élection présidentielle, durée du mandat 5 ans

1^{er} tour : 23 avril 2017

2^{ème} tour : 7 mai 2017

Élections législatives, durée du mandat 5 ans

1^{er} tour : 11 juin 2017

2^{ème} tour : 18 juin 2017



Assistante sociale :

Madame FAUCONNET Véronique :

Maison Départementale des Solidarités : 32 rue du Maréchal Leclerc - 39100 DOLE

Pour prendre RENDEZ-VOUS : M.D.S. de DOLE – annexe des Mesnils Pasteur au **03 84 82 04 84**

➤ Permanence téléphonique :

tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

sauf jeudi matin et vendredi après-midi.

Assistantes maternelles agréées :

BERNET Laurence :	03 84 71 97 20	LOPEZ Lydia :	03 84 71 49 26
BONTINCK Jocelyne :	03 84 71 42 05	MONROLIN Sandrine :	03 84 71 91 38
DE HARO Alexandra :	03 84 70 14 76	NOIROT Isabelle :	03 84 71 40 61
DESGRANGES Dominique :	03 84 81 11 79		

Correspondants de presse :

Les Dépêches – Le Progrès : Mme TALLANDIER Bernadette, Mail : bernadette.tallandier@sfr.fr

Secrétariat de mairie

Horaires : lundi et jeudi de 16h à 18h30,
vendredi de 8h30 à 11h30.

Adresse : 1 Rue de Samerey
39500 ABERGEMENT LA RONCE
Tel : 03 84 71 40 19 – Fax : 03 84 71 49 94
Mail : mairie-aberg-ronce@wanadoo.fr

En cas d'urgence, des rendez-vous
peuvent être pris en dehors de ces horaires.

BOITE AUX LETTRES

Une boîte aux lettres
est à votre disposition
pour tous vos courriers
et documents destinés à la Mairie.

Celle-ci est fixée sur la façade EST de la Mairie,
facile d'accès et fermée à clés.

